

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat Nicolas Suter et consorts :

« Envisager, dans notre région, un projet ambitieux de transport public, pour valoriser sérieusement le développement de la gare d'Allaman et délester la route. »

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Catherine Berger et de Messieurs Nicolas Suter, Marc Perrenoud, David Terraz et du présent rapporteur s'est réunie à une reprise. Les 2 suppléants, Messieurs Nicolas Pulfer et Diego De Haller n'ont pas participé à la séance.

Préambule

Le Conseil Communal a demandé à cette commission de déterminer si le postulat Suter devait être envoyé à la municipalité ou non, et si des compléments amèneraient une plus-value au postulat.

Contexte - Discussion - Réflexion

Inutile de rappeler au Conseil Communal et à la Municipalité les problématiques liées au trafic et à la circulation dans et autour du bourg d'Aubonne. Il suffit de voir les sujets actuels de discussion, que ce soit autour du contournement d'Aubonne ou de la motion Leutwiler qui s'y rattache.

Aussi, pas un jour ne se passe sans que l'on parle autour de nous de mobilité douce, de réduction de CO2 et des multiples possibilités à disposition de l'être humain pour une transition énergétique écologique et durable. Cela démontre un réel intérêt et une pression des citoyens, et notamment des jeunes, pour ces changements. Des projets concrets et novateurs sont déjà finis ou en cours (à Sion ou Cossonay par exemple).

Le postulat Suter s'inscrit dans cette mouvance, ce devoir de créer une transition dirigée vers le futur. Il veut aussi mettre en avant notre atout incroyable qu'est la gare d'Allaman, relié directement au RER Vaud et à son système cadencé de plus en plus soutenu.

Le tronçon Aubonne- gare d'Allaman est court mais il est surchargé. Le contournement du Bourg ne résoudra pas ce problème. Une réflexion proactive, visionnaire, orientée sur une mobilité douce et durable, en parallèle à l'étude du contournement d'Aubonne semble indispensable pour le futur de notre région. C'est ce que propose le postulat Suter.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil Communal d'Aubonne décide :

D'envoyer le postulat Suter et consorts en l'état à la municipalité.

Ainsi délibéré en séance de commission le 12 mars 2019

Pour la commission

Le rapporteur – Nelson Douchet